

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 30 JUIN 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 mars 2018 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 juin 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 juin 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79% de l'actif total au 30 juin 2018.

Tunis, le 26 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes :
Samir LABIDI

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin-18	30-juin-17	31-déc-17
ACTIF				
Portefeuille-titres :	3.1	2 434 783	4 407 104	2 461 431
- Actions et droits rattachés		2 300 355	4 150 856	2 461 431
- Titres OPCVM		134 428	256 248	-
Placements monétaires et disponibilités :		623 157	1 120 709	604 888
- Placements à terme	3.2	622 354	1 059 694	590 245
- Disponibilités		803	61 015	14 643
Débiteurs divers (sommes à l'encaissement)		23 909	5 514	-
TOTAL ACTIF		3 081 849	5 533 327	3 066 319
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.3	10 389	18 954	16 563
Autres créditeurs divers	3.4	38 686	18 501	24 030
Total passif		49 075	37 455	40 593
ACTIF NET				
Capital		2 987 064	5 407 831	2 965 440
Capital en nominal :	3.5	2 696 600	5 453 700	3 078 400
- Capital début de période		3 078 400	5 406 600	5 406 600
- Émission en nominal		437 200	506 600	1 071 300
- Rachat en nominal		-819 000	-459 500	-3 399 500
Sommes non distribuables	3.6	290 464	-45 869	-112 960
Sommes distribuables :		45 710	88 041	60 286
- Sommes distribuables de la période	3.7	45 698	88 000	60 246
- Sommes distribuables de l'exercice clos		-	-	-
- Report à nouveau		12	41	40
Actif net		3 032 774	5 495 872	3 025 726
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 081 849	5 533 327	3 066 319

ÉTAT DE RÉSULTAT		Période du	Période du	Période du	Période du	Exercice clos le
(Montants exprimés en dinars)	Notes	01/04 au 30/06/2018	01/01 au 30/06/2018	01/04 au 30/06/2017	01/01 au 30/06/2017	31 décembre 2017
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	77 872	77 872	128 844	128 844	191 849
- Dividendes des actions		72 083	72 083	117 531	117 531	180 536
- Revenus des titres OPCVM		5 789	5 789	11 313	11 313	11 313
Revenus des placements monétaires	4.2	9 186	13 990	14 026	27 426	54 604
Total des revenus des placements		87 058	91 862	142 870	156 270	246 453
Charges de gestion des placements	4.3	-10 389	-20 624	-18 955	-37 581	-74 024
Revenus nets des placements		76 669	71 238	123 915	118 689	172 429
Autres charges d'exploitation	4.4	-13 557	-26 745	-15 727	-30 779	-61 322
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		63 112	44 493	108 188	87 910	111 107
Régularisation du résultat d'exploitation		1 183	1 205	243	90	-50 861
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		64 295	45 698	108 431	88 000	60 246
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1 183	-1 205	-243	-90	50 861
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		257 907	491 021	219 025	171 009	-181 924
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-95 378	-80 882	-	-1 174	242 325
Frais de négociation de titres		-3 179	-4 406	-	-230	-5 674
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		159 350	405 733	219 025	169 605	54 727
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		222 462	450 226	327 213	257 515	165 834

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		Période	Période	Période	Période	Exercice clos le
		du 01/04 au 30/06/2018	du 01/01 au 30/06/2018	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	
(Montants exprimés en dinars)						31-déc-17
VARIATION DE L'ACTIF NET	Résultat d'exploitation	63 112	44 493	108 188	87 910	111 107
RÉSULTANT DES OPÉRATIONS	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	257 907	491 021	219 025	171 009	-181 924
D'EXPLOITATION	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	-95 378	-80 882	-	-1 174	242 325
	Frais de négociation de titres	-3 179	-4 406	-	-230	-5 674
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-60 274	-60 274	-62 987	-62 987	-62 987
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :					
	- Capital	115 200	437 200	411 000	506 600	1 071 300
	- Régularisation des sommes non distribuables	5 231	-10 614	-9 334	-12 125	-26 066
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-6 302	-	-1 114	-	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-497	-537	926	756	13 098
	Rachats :					
	- Capital	-235 100	-819 000	-452 400	-459 500	-3 399 500
	- Régularisation des sommes non distribuables	-12 964	8 305	11 250	11 498	73 225
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	11 426	-	82	-	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	1 680	1 742	-683	-666	-63 959
	VARIATION DE L'ACTIF NET	40 862	7 048	223 953	241 091	-2 229 055
ACTIF NET	En début de période	2 991 912	3 025 726	5 271 919	5 254 781	5 254 781
	En fin de période	3 032 774	3 032 774	5 495 872	5 495 872	3 025 726
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	28 165	30 784	54 951	54 066	54 066
	En fin de période	26 966	26 966	54 537	54 537	30 784
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	106,228	98,288	95,938	97,191	97,191
	En fin de période	112,466	112,466	100,773	100,773	98,288
	TAUX DE RENDEMENT	7,72%	16,42%	6,25%	4,88%	2,33%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2018

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITALAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Nouria - 1001 Tunis.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 juin 2018, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	Plus ou moins- values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 689 545	2 297 545	608 000	75,756	-
- AL	416	58 295	36 396	-21 899	1,200	0,015
- ATB	10 000	49 366	41 590	-7 776	1,371	0,010
- ATL	70 000	215 913	217 140	1 227	7,160	0,280
- ATTIJ BANK	4 100	96 233	207 374	111 141	6,838	0,010
- BH	2 000	42 740	44 320	1 580	1,461	0,004
- BIAT	1 190	100 198	198 467	98 269	6,544	0,007
- BNA	5 500	60 498	104 632	44 134	3,450	0,017
- BT	10 000	67 917	85 080	17 163	2,805	0,006
- DELICE HOLDING	2 000	23 280	35 538	12 258	1,172	0,004
- EURO-CYCLE	8 000	209 237	247 608	38 371	8,164	0,099
- ONE TECH HOLDING	7 000	45 500	111 783	66 283	3,686	0,013
- SAH	10 000	83 757	143 930	60 173	4,746	0,019
- SFBT	12 500	125 656	278 237	152 581	9,174	0,009
- SOMOCER	30 000	41 700	39 180	-2 520	1,292	0,074
- SOTIPAPIER	15 000	63 000	61 305	-1 695	2,021	0,063
- SOTRAPIL	7 000	100 925	97 622	-3 303	3,219	0,169
- SOTUVER	2 590	22 533	22 838	305	0,753	0,010
- STAR	550	82 500	76 802	-5 698	2,532	0,024
- TPR	30 000	108 393	158 640	50 247	5,231	0,060
- UIB	1 050	28 212	32 382	4 170	1,068	0,003
- UNIMED	6 441	63 692	56 681	-7 011	1,869	0,015
Titres OPCVM :		138 800	134 428	-4 372	4,433	-
- Placement obligataire SICAV	1 305	138 800	134 428	-4 372	4,433	0,036
Droits :		2 453	2 810	357	0,092	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- SOTRAPDA1/39	7 000	2 450	2 800	350	0,092	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 830 798	2 434 783	603 985	80,281	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/06/2018	% de l'actif net
Compte placement BNA	6 200	620 000	2 354	622 354	20,521
Total en Dinars	6 200	620 000	2 354	622 354	20,521

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 juin 2018	30 juin 2017	31 décembre 2017
Gestionnaire (BNA Capitaux)	10 093	18 660	16 266
Dépositaire (BNA)	296	294	297
Total en Dinars	10 389	18 954	16 563

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 juin 2018	30 juin 2017	31 décembre 2017
Commissaire aux comptes	4 403	4 443	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	245	445	249
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	2 538	-
Autres (*)	34 038	11 075	14 821
Total en Dinars	38 686	18 501	24 030

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	30 juin 2018	30 juin 2017	31 décembre 2017
Capital début de période :			
- Montant en nominal	3 078 400	5 406 600	5 406 600
- Nombre de titres	30 784	54 066	54 066
- Nombre d'actionnaires	128	130	130
Souscriptions réalisées :			
- Montant en nominal	437 200	506 600	1 071 300
- Nombre de titres	4 372	5 066	10 713
Rachats effectués :			
- Montant en nominal	-819 000	-459 500	-3 399 500
- Nombre de titres	8 190	4 595	33 995
Capital fin de période :			
- Montant en nominal	2 696 600	5 453 700	3 078 400
- Nombre de titres	26 966	54 537	30 784
- Nombre d'actionnaires	125	130	128

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 juin 2018	30 juin 2017	31 décembre 2017
Sommes non distribuables	403 424	168 978	101 886
Résultat non distribuable de la période :	405 733	169 605	54 727
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	491 021	171 009	-181 924
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-80 882	-1 174	242 325
- Frais de négociation de titres	-4 406	-230	-5 674
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-10 614	-12 125	-26 066
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	8 305	11 498	73 225
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-112 960	-214 846	-214 846
Total en Dinars	290 464	-45 869	-112 960

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE

	30 juin 2018	30 juin 2017	31 décembre 2017
Résultat d'exploitation	44 493	87 910	111 107
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-537	756	13 098
Régularisation lors des rachats d'actions	1 742	-666	-63 959
Total en Dinars	45 698	88 000	60 246

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/01 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Exercice clos le 31 décembre 2017
Dividendes des actions	72 083	72 083	117 531	117 531	180 536
Revenus des titres OPCVM	5 789	5 789	11 313	11 313	11 313
Total en Dinars	77 872	77 872	128 844	128 844	191 849

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Exercice clos le 31 décembre 2017
Revenus du compte placement à terme BNA	9 063	13 481	13 450	26 850	53 584
Revenus du compte bancaire BNA	123	509	576	576	1 020
Total en Dinars	9 186	13 990	14 026	27 426	54 604

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Exercice clos le 31 décembre 2017
Rémunération du Gestionnaire	10 093	20 034	18 661	36 996	72 844
Rémunération du Dépositaire	296	590	294	585	1 180
Total en Dinars	10 389	20 624	18 955	37 581	74 024

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Exercice clos le 31 décembre 2017
Primes et indemnités	6 981	13 885	4 488	8 926	18 000
Jetons de présence	3 366	6 695	3 366	6 695	13 500
Redevance CMF	721	1 431	1 333	2 643	5 203
Honoraires du commissaire aux comptes	2 254	4 483	2 234	4 443	8 960
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	-	1 276	2 538	5 118
Autres (frais de publication)	235	251	3 030	5 534	10 541
Total en Dinars	13 557	26 745	15 727	30 779	61 322

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT.